

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 24 juin 2025

AVIS DE LA COMMUNE
DEUXIEME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTE : 1^{er} ARRET

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (17) ou représentés (3) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jean-Paul BOUVIER, *Gérard CHEVRIER-DOUSSET représenté par Valérie ROUX*, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, *Magali LEWICKI représentée par Dominique GUELON*, Arnaud MITORAJ, *Sophie PICOT représentée par Sébastien MORANGE*, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD,

Étaient excusée (1) ou absents (2) :

Bénédicte BORREL Xavier DUBOIS, Julie DURIEZ,

Secrétaire de séance : Valérie ROUX

Date de convocation du conseil municipal : 11 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Vu la délibération de Mond'arverne communauté du 22 mai 2025 portant premier arrêt du 2^e programme local de l'habitat,

Saisis par Mond'arverne communauté d'une demande d'avis sur le projet de programme local de l'habitat,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'émettre avis favorable** sur le projet de PLH de Mond'arverne Communauté

Fait et signé à Orcet, le 27 juin 2025

La Secrétaire de séance



Valérie ROUX



Le Maire,



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.